



Département de la Mayenne

Arrondissement de Laval

Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2023-016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le mardi 7 mars à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 28/02/2023

Date d'affichage 28/02/2023

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Procurations : 0

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés : Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Alexandra FOUCAULT a été élue secrétaire de séance.

Approbation du Compte Administratif 2022, budget lotissement Côteau du Domaine

Le conseil municipal a élu comme président de séance Madame Danielle GUILLERME-CAOUS pour cette délibération, et Monsieur Anthony ROULLIER, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour le vote de cette délibération.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

Dépenses de l'exercice :	48 481.00 €
Recettes de l'exercice :	74 345.00 €
Résultat de l'exercice 2022 :	25 864.00 €
Résultat antérieur reporté	18 836.48 €
Résultat à reporter sur 2023 au 001	44 700.48 €

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	74 345.00 €
Recettes de l'exercice :	72 219.12 €
Résultat de l'exercice 2022 :	- 2 125.88 €
Déficit antérieur 2021 reporté :	- 410.95 €
Déficit à reporter sur 2023 au 002	- 2 536.83 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 7 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 7 mars 2023

Le Maire, Anthony ROULLIER


